



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

**Séance du 15.05.18**

---

**#Objet : Plan général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) - Fourniture du portail informatique pour l'alerte et l'information de la population en situation de crise (BE-Alert) - Conventions avec le Centre de Crise - Approbation.#**

---

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention;

Vu la circulaire ministérielle NPU-1 relative aux plans d'urgence et d'intervention;

Vu le plan général d'urgence et d'intervention approuvé par le gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale le 15/02/2012;

Considérant que le Centre de Crise (SPF Intérieur) a conclu un marché public pour les services en ce qui concerne un système d'alerte et d'information à la population (Be-Alert) et que le marché a été attribué à la firme NEXTEL pour une durée de maximum 6 ans avec comme échéance le 21/09/2022;

Considérant qu'une autorité locale pourra dès lors, si elle juge nécessaire, lancer rapidement l'alerte à la population via les canaux disponibles et bénéficiant des conditions identiques aux conditions obtenues par le Centre de Crise dans le cadre du marché public;

Considérant que cette convention a pour objectif de définir les conditions d'utilisation de BE-Alert;

Considérant que la signature de cette convention aura un impact financier direct pour la commune, l'activation (coût unique) 100 euros HTVA, l'abonnement 1.100 euros HTVA (annuel) et l'utilisation des instruments de travail dans le cadre d'une situation d'urgence ou d'un exercice sera à charge de la commune (0,10 euros/sms HTVA) et que cette dépense éventuelle sera imputée sur l'article 104/123-11 - Frais téléphoniques;

DECIDE :

- D'adhérer à la Centrale de marché constituée par le SPF Intérieur pour la fourniture d'un portail informatique pour l'alerte et l'information de la population en cas de situation d'urgence (BE-Alert) par la signature d'une convention générale et spécifique relative à l'utilisation de BE-Alert;
- D'imputer les dépenses sur l'article 104/123-11 du budget ordinaire de l'exercice 2018.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 16 mai 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze